



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

20 juin 2013

Procédure urgente en cas d'occupation illégale d'un terrain

Madame, Monsieur,

Le Valais ne dispose à ce jour ni d'une loi pour gérer la problématique des gens du voyage, ni de places d'accueil officielles en suffisance. En effet, seule la place de Martigny est actuellement opérationnelle.

Fort de ce constat, le Grand Conseil, par voie de postulat, a demandé le 17 mai 2013 au Conseil d'Etat de mettre en place un « plan Gitans ».

En attendant ce plan et en l'absence de base légale, le conseiller d'Etat **Oskar Freysinger**, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS), soucieux d'assurer sans délai l'ordre public - en conformité avec l'article 56 alinéa 1 de la Constitution cantonale - a proposé au Gouvernement d'agir en application de la clause générale de police. Il s'agit notamment de définir une procédure d'urgence en cas d'occupation illégale d'un terrain.

Afin de vous exposer les tenants et les aboutissants de la question, il vous invite à une **conférence de presse**

vendredi 21 juin 2013 - 16h00 heures
Espace Porte de Conthey - Rue de Conthey 20 – Sion

Le Chef du DFS insistera la dimension politique de la décision prise par le Conseil d'Etat. **Michel Perrin** - chef du Service juridique de la sécurité et de la justice – en énoncera le cadre juridique et **Christian Varone** - commandant de la Police cantonale - définira le cadre opérationnel du dossier.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Bernard Reist
Chef de l'Information

